

Le degré de décentralisation budgétaire détermine la nature des dépenses effectuées à chaque niveau d'administration. Tous les échelons administratifs sont liés par un chevauchement des responsabilités en matière de financement des biens et des services qu'ils procurent, de fixation de principes directeurs qualitatifs, etc. L'ampleur de ce chevauchement dépend de l'organisation institutionnelle du pays, de l'uniformité des biens et des services qu'ils fournissent, des besoins de la population et des objectifs de redistribution poursuivis. La décentralisation des dépenses répond certes à la diversité des préférences locales et peut mener à une meilleure responsabilisation politique sur les résultats, mais elle peut aussi limiter les économies d'échelle dans la fourniture des services, être source d'inefficiences et accentuer les inégalités géographiques.

En 2015, 41 % en moyenne des dépenses publiques étaient le fait de l'administration centrale, 38.9 % étaient imputables aux administrations d'États fédérés et aux administrations locales, et les organismes de sécurité sociale représentaient les 20.1 % restants.

De 2007 à 2015, sous réserve de grandes différences entre les pays, la répartition des dépenses entre les niveaux d'administration a évolué en faveur de la sécurité sociale : en moyenne, la part des dépenses des organismes de sécurité sociale a augmenté d'1.4 p.p., probablement du fait du vieillissement de la population et des conséquences de la crise, la part de l'administration centrale étant restée pratiquement stable (-0.1 p.p.) et celle des administrations infranationales ayant légèrement reculé de -1.3 p.p. Pendant cette période, les principaux changements ont été l'augmentation de la part des dépenses de l'administration centrale en Irlande (10.5 p.p.) et en Hongrie (8.9 p.p.) ; en Irlande, cette hausse a été compensée par une baisse similaire de la part des administrations locales, et en Hongrie par une diminution des parts des administrations locales (-7.4 p.p.) et de la sécurité sociale (-1.5 p.p.). Dans ce pays, l'évolution a résulté de la réorganisation de l'administration territoriale, puisque la responsabilité de la fourniture de services essentiels est passée d'échelons administratifs infranationaux à des entités déconcentrées de l'administration centrale.

En ce qui concerne les dépenses de l'administration centrale, la rémunération des personnels en a représenté en moyenne 16.8 % en 2015, avec une fourchette allant de 30.2 % en Turquie à 6.6 % au Japon. Les prestations sociales en ont absorbé en moyenne 16.6 %, la proportion la plus élevée étant de 48.3 % aux États-Unis, devant 41.5 % en République tchèque, 40.6 % aux Pays-Bas et 39.6 % en Norvège. La part des autres dépenses courantes, qui comprend les transferts à d'autres unités institutionnelles, a atteint en moyenne 35.6 % des charges de l'administration centrale. Ces écarts entre pays pourraient s'expliquer par la différenciation des responsabilités des divers niveaux d'administration, ainsi que par l'hétérogénéité des décisions des autorités concernant les modalités de prestation des services publics et des choix effectués sur les modalités applicables aux prestations sociales fournies aux citoyens.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux dépenses publiques sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux et de la base de données d'Eurostat sur les statistiques relatives aux finances publiques, qui sont établies conformément au Système de comptabilité nationale (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre SCN 2008 est désormais en vigueur dans tous les pays de l'OCDE (voir annexe A). Les dépenses englobent la consommation intermédiaire, la rémunération des salariés, les subventions, les revenus de la propriété (dont les paiements d'intérêts), les prestations sociales, les autres dépenses courantes (essentiellement les transferts courants) et les dépenses en capital (transferts en capital et investissements). Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays membres de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi-fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse. Comme les données des graphiques 2.42 et 2.43 excluent les transferts entre niveaux d'administration, elles donnent une représentation approximative de la responsabilité globale de chaque niveau d'administration en matière de fourniture de biens et de services. Toutefois, les données du graphique 2.44 et la ventilation des dépenses par fonction aux niveaux central, étatique et local (tableaux 2.45, 2.46 et 2.47) comprennent les transferts entre échelons administratifs et indiquent donc le montant dépensé pour chaque catégorie de charge par niveau d'administration. Les tableaux 2.45, 2.46 et 2.47 sont disponibles en ligne (voir annexe F).

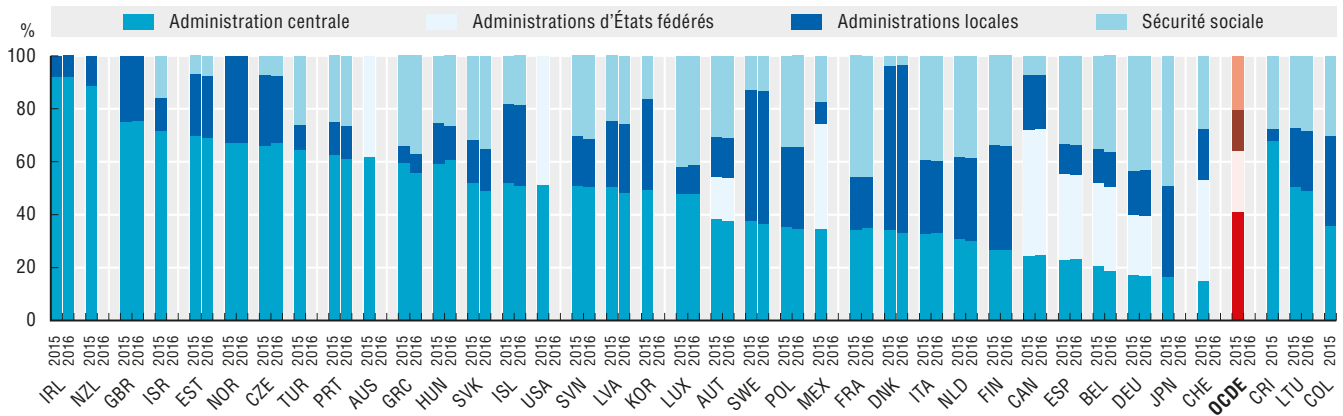
Pour en savoir plus

OCDE (2016), *OECD Factbook 2015-2016: Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/factbook-2015-en>.

Notes relatives aux graphiques

Les notes relatives aux graphiques sont accessibles dans les Statslinks. Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

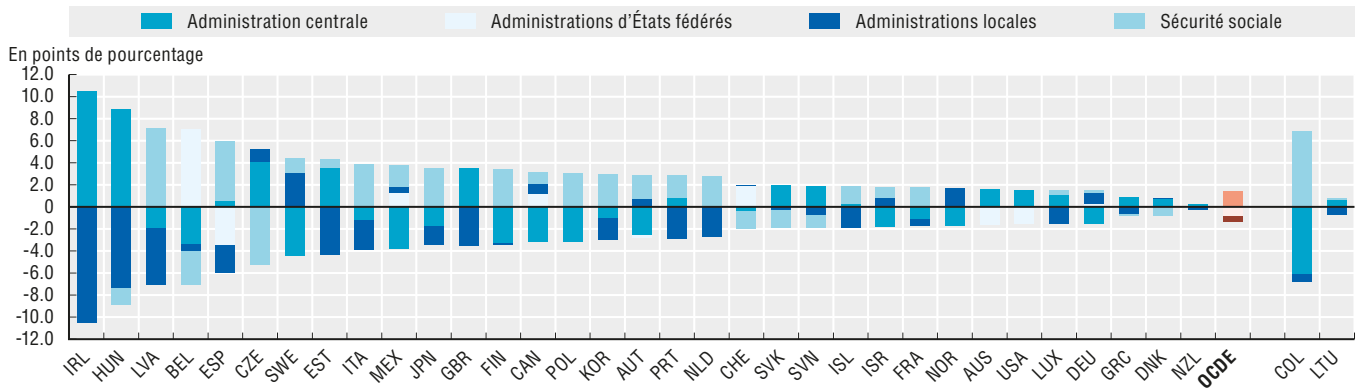
2.42. Ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration (2015 et 2016)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537767>

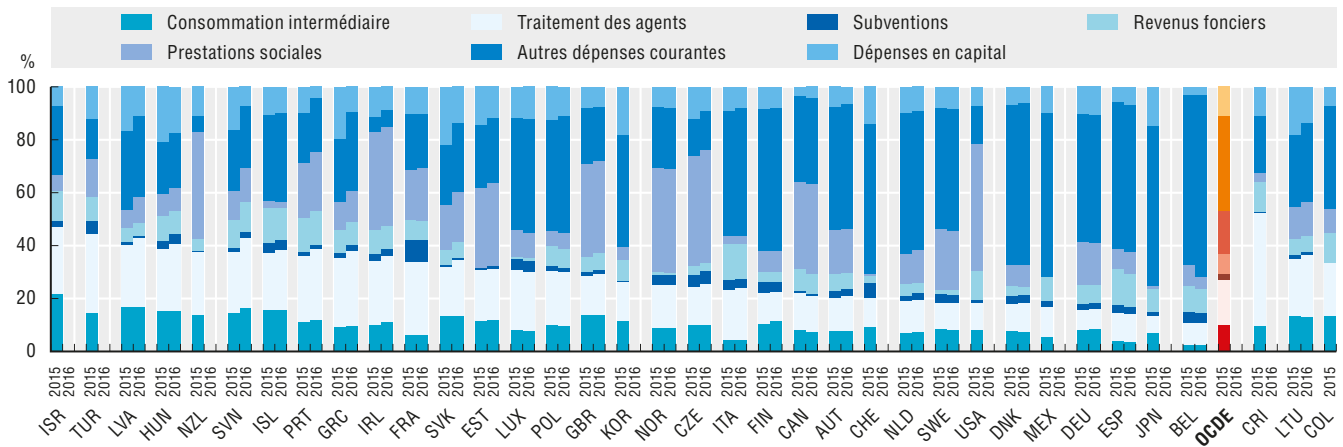
2.43. Variation de la ventilation des dépenses des administrations publiques selon les niveaux d'administration, 2007 à 2015



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537786>

2.44. Ventilation des dépenses des administrations centrales par opération économique, 2015 et 2016



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933537805>



Extrait de :
Government at a Glance 2017

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Ventilation des dépenses publiques par niveau d'administration », dans *Government at a Glance 2017*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2017-20-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.